



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

NOTE à l'ATTENTION des CANDIDATS

aux ELECTIONS DEPARTEMENTALES des 22 et 29 MARS 2015

QUANTITES ET TARIFS D'IMPRESSION

Se reporter :

- pour le nombre maximum de documents de propagande que chaque binôme de candidats est autorisé à imprimer à chaque tour de scrutin, pour ouvrir droit à remboursement : au tableau ci-annexé ;
- pour les tarifs maxima d'impression et d'affichage : à l'arrêté ministériel du 22 janvier 2015 ci-joint.

CARACTERISTIQUES des DOCUMENTS ELECTORAUX

1 - AFFICHES ELECTORALES

Les affiches ayant un but ou un caractère électoral qui comprennent une combinaison des trois couleurs : bleu, blanc et rouge à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique sont interdites (article R. 27 du code électoral).

L'utilisation d'un fond blanc est également interdite (sauf lorsqu'elles sont recouvertes de caractères ou d'illustrations de couleur).

- * Pour exposer son programme, chaque binôme peut faire apposer, durant la période électorale et avant chaque tour de scrutin, sur les emplacements réglementaires, **deux affiches identiques au maximum¹**, imprimées sur papier de couleur et dont les dimensions ne peuvent dépasser celles du format 594 mm (largeur) x 841 mm (hauteur).
- * Pour annoncer la tenue de ses réunions électorales, soit explicitement, soit en renvoyant à la consultation d'un site internet dont l'adresse est parfaitement lisible, chaque binôme de candidats peut également faire apposer **deux affiches au maximum²**, imprimées sur papier de couleur et d'un format maximal de 297 x 420 mm.

Les panneaux d'affichage seront attribués, **par voie de tirage au sort**, après enregistrement des déclarations de candidatures, à la **préfecture (pour tous les cantons du département)**. Ce tirage au sort aura lieu le **lundi 16 février 2015, à 18 heures, salle Clémentel, 18 boulevard Desaix à Clermont-Ferrand**, en présence des candidats (ou de leurs mandataires) qui souhaiteront y assister.

Pour le second tour éventuel, chaque binôme de candidats utilisera le panneau qui lui aura été attribué au premier tour.

Dès l'ouverture de la campagne électorale, le **lundi 9 mars 2015**, tout binôme de candidats disposera d'un panneau sur chaque emplacement d'affichage communal (cf. liste jointe). Par ailleurs, afin d'éviter l'affichage en dehors des emplacements autorisés, il est admis d'utiliser les "panneaux d'affichage d'expression libre lorsqu'il en existe".

2 - BULLETINS DE VOTE

Les bulletins doivent être imprimés **en une seule couleur³** sur papier blanc, **au format paysage respectant les dimensions de 105 x 148 mm** et produits dans les quantités indiquées sur le tableau annexé.

¹ Maximum remboursable. Une seule composition ouvre droit à remboursement.

² Maximum remboursable. Par "deux affiches au maximum", il convient de comprendre deux affiches différentes, faisant l'objet chacune d'une composition spécifique. Ainsi, dans un canton comprenant 30 emplacements d'affichage, le nombre maximum d'affiches autorisées à impression est de 60.

Si les affiches sont imprimées en une seule composition, les candidats pourront faire apposer 60 affiches

Si les affiches sont confectionnées en deux compositions, les candidats pourront faire imprimer 30 affiches de chaque composition.

³ Toutefois, l'utilisation de nuances d'une même couleur n'est pas interdite

Chaque binôme de candidats ne peut faire imprimer, pour chaque tour de scrutin, un nombre de bulletins de vote supérieur de plus de 10% à deux fois le nombre des électeurs inscrits dans la circonscription électorale.

Les bulletins doivent comporter les noms des deux membres du binôme de candidats **présentés dans l'ordre alphabétique** suivi pour chacun d'entre eux du nom de la personne appelée à la remplacer, précédé ou suivi de la mention "remplaçant".

Afin d'éviter toute confusion, le nom et le prénom des remplaçants doivent être imprimés en caractères de moindres dimensions que ceux des membres du binôme.

Les noms et prénoms portés sur les bulletins de vote sont les noms (d'usage) et prénoms (usuels) figurant sur la déclaration de candidature et repris sur l'arrêté portant enregistrement des candidatures.

Les bulletins ne doivent pas comporter d'autres noms de personnes que ceux des membres du binôme et de leurs remplaçants.

Une fiche "Modèles de bulletins de vote" est annexée à la présente note.

Les bulletins peuvent par ailleurs contenir les mentions qui ne sont pas interdites, ni de nature à troubler l'ordre public, ou susceptibles d'introduire une confusion dans l'esprit des électeurs sur le nom des candidats et de leurs remplaçants. Le bulletin peut ainsi intégrer des emblèmes de partis ou groupements politiques, indiquer le type voire la date du scrutin, les mandats, titres, distinctions des candidats, etc.

Préalablement à l'impression du **bulletin de vote** (voire celle de la circulaire), **il est vivement recommandé aux candidats de soumettre à la commission de propagande la maquette du (des) documents(s) pour s'assurer de sa (leur) conformité.** La maquette du bulletin peut également être télétransmise, pour avis, au bureau des élections de la préfecture, sur la boîte fonctionnelle pref-dr-elections@puy-de-dome.gouv.fr

3 - CIRCULAIRES

Chaque binôme de candidats ne peut faire adresser aux électeurs par la commission de propagande, avant chaque tour de scrutin, qu'une seule circulaire sur un feuillet d'un format de 210 x 297 mm (article R. 29), en nombre égal à celui des électeurs, majoré de 5%.

Comme pour les affiches, les circulaires qui comprennent une combinaison des trois couleurs : bleu, blanc et rouge à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique sont interdites.

CONDITIONNEMENT DES CIRCULAIRES ET BULLETINS DE VOTE

Obligatoirement, en paquets de mille, sous bandes ou films plastiques.

Les binômes de candidats (ou leur mandataire) devront s'assurer auprès de leur imprimeur de la conformité du conditionnement et de l'exactitude des quantités de documents électoraux remis.

Les imprimés déposés auprès des commissions de propagande en quantité inférieure aux maxima réglementaires (voir tableau ci-joint) seront remboursés à proportion, aux listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

DATE de REMISE des CIRCULAIRES et BULLETINS à la COMMISSION de PROPAGANDE

. **Premier tour de scrutin** : A partir du 2 mars et au plus tard le **vendredi 6 mars 2015, à 12 heures.**

. **Deuxième tour de scrutin** : Au plus tard le **mercredi 25 mars 2015, à 12 heures.**

La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents électoraux remis postérieurement aux dates et heures fixées ci-dessus.

LIEU de REMISE des CIRCULAIRES et BULLETINS de VOTE

Se reporter à l'arrêté instituant les commissions de propagande ou à l'"état des quantités de documents ouvrant droit à remboursement" (ci-annexés).

REGLEMENT DES DEPENSES DE PROPAGANDE

Aux termes des articles L. 242 et L. 243, sont à la charge de l'Etat le coût du papier, l'impression des bulletins de vote, circulaires et affiches, ainsi que les frais d'affichage⁴ (dans la limite des tarifs maxima fixés par l'arrêté ministériel du 22 janvier 2015 ci-joint). Ces dépenses sont remboursées aux candidats ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour de scrutin **dans la limite des quantités maximales figurant sur le tableau annexé** et sous réserve que les documents imprimés (ou reproduits) soient conformes aux grammage, format et qualité de papier définis par l'arrêté ministériel précité.

Il est souligné notamment que le remboursement des **circulaires et bulletins de vote** ne sera autorisé que pour des documents dont il sera justifié qu'ils ont été produits à partir de papier de qualité écologique répondant au moins à l'un des deux critères suivants :

- a) papier contenant au moins 50% de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
- b) papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

■ Les règlements seront effectués sur présentation d'un mémoire en 2 exemplaires (facture) détaillé, libellé **au nom des deux membres du binôme de candidats**, précisant le canton ainsi que le tour de scrutin concerné, daté et signé par l'imprimeur ou l'afficheur, auquel devra être obligatoirement annexé un exemplaire de chacun des documents électoraux facturés, le justificatif évoqué ci-dessus, la "fiche pour la création de l'identité du tiers dans chorus" ou celle "des deux tiers"(jointes), le "formulaire d'acceptation ou de désistement" (joint), le relevé d'identité bancaire de l'un des deux membres du binôme (ou du compte joint, s'il y a lieu). Le taux de TVA que l'imprimeur appliquera aux circulaires et bulletins sera de 5,5%, celui des affiches sera de 20%.

■ Les mémoires devront être remis dans les meilleurs délais, et **le 15 avril 2015 au plus tard**, au président de la commission de propagande.

■ La qualité de créancier est établie, pour le binôme qui est remboursé, au vu de la facture acquittée de l'imprimeur ou de l'afficheur. La facture portera la mention " facture acquittée par M./Mme ... membre du binôme de candidats dans le canton de ... et/ou M./Mme ... membre du binôme de candidats dans le canton de le ./././...., par chèque n° ... de la banque xxxxx".

Toutefois, rien ne s'oppose à ce que, dans un but de simplification (et sous les réserves exposées dans l'arrêté ministériel ci-annexé), le binôme de candidats rédige une demande, signée conjointement, pour que son imprimeur ou son afficheur se substitue à lui.

Cette demande, réclamant le mandatement direct de la somme due (à porter en toutes lettres) au profit du fournisseur désigné et valant subrogation, devra être jointe aux mémoires précités et figurer obligatoirement à l'appui du dossier de mandatement.

Par ailleurs, il est rappelé que tout binôme de candidats est tenu d'établir un compte de campagne. Toutefois, le mandataire financier (ou l'association de financement) ne peut ni procéder au règlement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux évoqués dans la présente note, ni bénéficier du remboursement de ces dépenses. Seul le dépassement des montants résultant des tarifs maxima (cf. arrêté ministériel) et des quantités maximales autorisées (cf. tableau joint) doit être intégré au compte de campagne. Si un tel dépassement est constaté, le binôme de candidats fera établir à l'imprimeur deux factures : l'une correspondant à la part remboursable au titre de l'article R. 39 du code électoral, l'autre rendant compte du reliquat de la dépense. Cette seconde facture sera remise au mandataire financier.

Aucun remboursement ne peut être effectué au bénéfice d'un parti ou d'un groupement politique.

PARTICIPATION DES LISTES DE CANDIDATS AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE

Les candidats ou leurs représentants mandatés peuvent participer aux travaux de la commission avec voix consultative.

MOYENS DE PROPAGANDE INTERDITS PAR LE CODE ELECTORAL

Sont interdits et donc sanctionnés pénalement :

⁴ S'agissant des frais d'affichage, les prestations bénévoles, associatives ou militantes n'ouvrent pas droit à remboursement.

- L'impression ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de circulaires, affiches et bulletins de vote pour la propagande électorale, en dehors des conditions fixées par les dispositions en vigueur (article L. 240)
- la distribution des bulletins de vote et circulaires de candidats, par un agent de l'autorité publique ou municipale (article L. 50) ;
- tout affichage relatif à l'élection sur l'emplacement réservé aux autres candidats, (article L. 51) ;
- à tout binôme de candidats, de porter à la connaissance du public un élément nouveau de polémique électorale à un moment tel que ses adversaires n'aient pas la possibilité d'y répondre utilement avant la fin de la campagne électorale (article L. 48-2) ;
- **à partir du samedi 21 mars 2015, à zéro heure**, pour le premier tour et du **samedi 28 mars 2015, à zéro heure**, pour le second tour : la distribution des bulletins, circulaires et autres documents, notamment des tracts (article L. 49, 1^{er} alinéa) ; la diffusion par tout moyen de communication au public par voie électronique, d'un message de propagande électorale (article L. 49, 2^e alinéa) ; de procéder, par un système automatisé ou non, à l'appel téléphonique en série d'électeurs, afin de les inciter à voter pour des candidats (article L. 49-1) ;
- de communiquer au public un résultat d'élection, partiel ou définitif, par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle avant la fermeture du dernier bureau de vote sur le territoire métropolitain (20 h) (article L. 52-2).

Pendant les trois mois précédant le premier jour du mois où l'élection doit être organisée, soit en l'espèce à compter du 1^{er} décembre 2014 et jusqu'à la date du tour de scrutin où le résultat a été acquis, sont également interdits :

- tout affichage relatif à l'élection en dehors des emplacements réservés sur les panneaux électoraux, mis en place le 9 mars prochain (à l'exception des panneaux d'expression libre, quand ils existent) ;
- l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle (article L. 52-1) ;
- la diffusion auprès du public, par des candidats ou à leur profit, de tout numéro d'appel téléphonique ou télématique gratuit (article L. 50-1).

A noter que la tenue de réunions électorales, la veille du scrutin jusqu'à minuit, est licite : la campagne électorale, en application de l'article R. 26 du code électoral, sera close le samedi 21 mars 2015 à 24 heures, pour le premier tour, et le samedi 28 mars, à 24 heures, pour le second tour.

DESIGNATION D'ASSESEURS ET DE DELEGUES

Pour le déroulement des opérations électorales, les binômes de candidats peuvent désigner des assesseurs, membres du bureau de vote, des délégués habilités à contrôler toutes les opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de décompte des voix et des scrutateurs chargés du dépouillement des votes.

Le binôme peut désigner un assesseur par bureau de vote ainsi qu'un assesseur suppléant, choisis parmi les électeurs du département.

Le binôme doit, **au plus tard le troisième jour précédant le scrutin à 18 heures** (soit le **jeudi 19 mars** pour le premier tour et le **jeudi 26 mars** pour le second tour), notifier au maire par courrier ou dépôt direct en mairie leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance et adresse et indiquer le bureau de vote auquel chacun d'eux est affecté. En outre, doivent être indiqués, pour les assesseurs et leurs suppléants, leurs numéros et lieu d'inscription sur la liste électorale qui prouvent leur qualité d'électeur dans le département.

Les candidats peuvent consulter utilement le mémento à l'usage des candidats sur le site de la préfecture du Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/elections-departementales-des-22-et-29-mars-2015-r1530.html>

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 JAN. 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Thierry SUQUET

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 janvier 2015 fixant les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 et les élections départementales partielles ayant lieu jusqu'au prochain renouvellement des conseillers départementaux

NOR : INTA1429434A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la ministre des outre-mer et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 216, L. 217, R. 27, R. 28, R. 29, R. 30 et R. 39,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Cet arrêté s'applique aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ainsi qu'aux élections départementales partielles ayant lieu jusqu'au prochain renouvellement général des conseillers départementaux.

Art. 2. – Pour donner droit à remboursement, les circulaires et les bulletins de vote des binômes de candidats à ces élections sont imprimés sur du papier de qualité écologique qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

- papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
- papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

Art. 3. – Les binômes de candidats qui obtiendront au moins 5 % des suffrages exprimés à l'un des deux tours de scrutin seront remboursés de leurs frais de propagande électorale aux conditions et tarifs maxima hors taxes fixés comme suit par tour de scrutin.

1. Circulaires

Les déclarations sont imprimées sur papier blanc ou de couleur dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré. La combinaison des trois couleurs (bleu, blanc et rouge), à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique, est interdite.

Le format est de 210 mm × 297 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des circulaires sont fixés comme suit :

LIEUX D'EXÉCUTION de la prestation	FORMAT RECTO		FORMAT RECTO VERSO	
	Le premier mille (en € HT)	Le mille suivant (en € HT)	Le premier mille (en € HT)	Le mille suivant (en € HT)
MÉTROPOLE	174,00	19,30	206,00	28,10
GUADELOUPE	174,00	52,70	206,00	63,70
LA RÉUNION	174,00	33,40	206,00	44,50
MAYOTTE	174,00	56,80	206,00	63,70

Les travaux de composition et d'impression des circulaires font l'objet du taux réduit de TVA.

2. Bulletins de vote

Les bulletins de vote sont imprimés en une seule couleur (caractères, illustrations, emblème éventuel, etc.) et exclusivement sur papier blanc dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré.

Le format est de 105 mm × 148 mm.

Les bulletins de vote sont imprimés au format paysage.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des bulletins de vote sont fixés comme suit :

LIEUX D'EXÉCUTION de la prestation	LE PREMIER MILLE (en € HT)	LE MILLE SUIVANT (en € HT)
MÉTROPOLE	79,00	8,60
GUADELOUPE	79,00	16,50
LA RÉUNION	79,00	11,00
MAYOTTE	79,00	28,40

Les travaux de composition et d'impression des bulletins de vote font l'objet du taux réduit de TVA.

3. Affiches

Les affiches imprimées sur papier blanc sont interdites (sauf lorsqu'elles sont recouvertes de caractères ou d'illustrations de couleur) de même que celles comprenant une combinaison des couleurs bleu, blanc et rouge, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des grandes affiches (largeur maximale de 594 mm et hauteur maximale de 841 mm) sont fixés comme suit :

LIEUX D'EXÉCUTION de la prestation	LA PREMIÈRE AFFICHE (en € HT)	L'UNITÉ SUIVANTE (en € HT)
MÉTROPOLE	298,00	0,29
GUADELOUPE	298,00	0,29
LA RÉUNION	298,00	4,60
MAYOTTE	298,00	20,50

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des petites affiches (format maximal de 297 mm x 420 mm) sont fixés comme suit :

LIEUX D'EXÉCUTION de la prestation	LA PREMIÈRE AFFICHE (en € HT)	L'UNITÉ SUIVANTE (en € HT)
MÉTROPOLE	90,00	0,12 €
GUADELOUPE	90,00	0,12
LA RÉUNION	90,00	4,20
MAYOTTE	90,00	12,50

Les affiches dont les dimensions seraient inférieures aux dimensions maximales indiquées ci-dessus se verront appliquer un tarif de remboursement résultant du coefficient de proportionnalité entre leur taille et les tarifs applicables.

Les travaux de composition et d'impression des affiches sont soumis au taux normal de TVA.

4. Apposition

Les tarifs maxima pour les frais d'apposition sont fixés comme suit :

- affiche au format maximal de 594 x 841 mm : 2,12 € HT l'unité ;
- affiche au format maximal de 297 x 420 mm : 1,21 € HT l'unité.

Les frais d'apposition des affiches supporteront le taux normal de TVA.

Seules les prestations effectuées par des entreprises professionnelles ouvrent droit au remboursement de ces frais d'apposition des affiches, à l'exclusion de tout organisme occasionnel ou de toute personne morale de droit public.

Art. 4. - Tous les tarifs visés au présent arrêté doivent inclure les prestations obligatoires qui ne peuvent donner lieu à remboursement supplémentaire (achat du papier et de l'encre, composition, montage, corrections d'auteurs, façonnage, massicotage, emballage, pliage, transport, livraison).

Art. 5. - Les factures correspondant aux impressions des circulaires, des bulletins de vote et des affiches ainsi que les factures relatives à l'apposition des affiches sont transmises en deux exemplaires (un original et une copie) à la préfecture de département dans le ressort duquel le binôme de candidats s'est présenté à l'élection départementale. Ces factures sont libellées en euros au nom du binôme de candidats et sont accompagnées du relevé d'identité bancaire du membre du binôme à rembourser ou du relevé d'identité bancaire du compte conjoint ouvert aux noms des deux membres du binôme et d'une éventuelle demande de subrogation.

Art. 6. – Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la ministre des outre-mer et le secrétaire d'Etat chargé du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 janvier 2015.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

La ministre des outre-mer,
GEORGE PAU-LANGEVIN

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,*
CHRISTIAN ECKERT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

A R R Ê T É n° 2015027-0003

**instituant les commissions de propagande
à l'occasion des élections départementales
des 22 et 29 mars 2015**

Le PRÉFET de la RÉGION d'Auvergne
PRÉFET du PUY-DE-DÔME

*Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,*

- VU le code électoral ;
- VU le décret n° 2014-210 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Puy-de-Dôme ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des électeurs pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux .
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015006-0002 du 6 janvier 2015 fixant les modalités de dépôt des candidatures et de la propagande électorale lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le Puy-de-Dôme .
- VU les désignations effectuées par la Première présidente de la Cour d'appel de RIOM et le directeur départemental de la Poste ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}. - A l'occasion des élections départementales qui auront lieu le dimanche 22 mars 2015 et, au cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire, le dimanche 29 mars 2015, les commissions de propagande chargées d'assurer les tâches prévues aux articles R. 34 et R. 38 du code électoral seront composées ainsi qu'il suit :

CANTON d'AIGUEPERSE

<u>Président</u> :	M. Jean-Marc HOUÉE , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	M. Alain LEROI , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesseur</u> :	Mme Angélique LAZZERINI , adjoint administratif principal à la mairie d'Aigueperse
<u>Suppléant</u> :	Mme Hélène PANNETIER , adjoint administratif à la mairie d'Aigueperse
<u>Assesseur</u> :	Mme Christine VILLEMONT , responsable organisation et qualité à La Poste
<u>Suppléant</u> :	M. Eric THUIN , responsable production à La Poste
Mme Angélique LAZZERINI , adjoint administratif principal à la mairie d'Aigueperse, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE d'AIGUEPERSE, 153 Grande Rue	

CANTON d'AMBERT

<u>Président</u> :	M. Jean-Marc HOUÉE , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	M. Alain LEROI , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesseur</u> :	M. Yves ALLARY , directeur général des services de la mairie d'Ambert
<u>Assesseur</u> :	M. Hélène MOREL , encadrant courrier à La Poste
<u>Suppléant</u> :	Mme Cécile PARIS , encadrant courrier à La Poste
Mme Fabienne CHAPAS-PARRAIN , agent en charge des élections à la mairie d'Ambert, assurera le secrétariat.	
Lieu de dépôt des documents de propagande : ANNEXE de la MAIRIE d'AMBERT, Bd Henri IV	

CANTON de BEAUMONT

<u>Président</u> :	M. François SCHRAM , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	<i>Mme Nadine VALIERGUE</i> , vice-présidente au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	Mme Graziella BRUNETTI , directrice territoriale à la mairie de Beaumont
<u>Suppléant</u> :	<i>Mme Nathalie PEREZ</i> , agent en charge des élections à la mairie de Beaumont
<u>Assesneur</u> :	M. Laurent FOUILLOUX , responsable organisation et qualité à La Poste
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Philippe JACQUEMOT</i> , encadrant courrier à La Poste
Mme Graziella BRUNETTI , directrice territoriale à la mairie de Beaumont, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de BEAUMONT	

CANTON de BILLOM

<u>Président</u> :	M. Jean-Marc HOUÉE , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Alain LEROI</i> , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	Mme Corinne LAROCHE , adjoint administratif principal à la mairie de Billom
<u>Suppléant</u> :	<i>Mme Muriel BURGUIERE</i> , directrice générale des services de la commune de Billom
<u>Assesneur</u> :	Mme Florence MOREAU , responsable production à La Poste
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Jean-François VERDIER</i> , responsable action commerciale à La Poste
Mme Corinne LAROCHE , adjoint administratif principal à la mairie de Billom, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de BILLOM (salle du Conseil Municipal)	

CANTON de CHAMALIERES

<u>Président</u> :	M. François SCHRAM , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	<i>Mme Nadine VALIERGUE</i> , vice-présidente au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	Mme Marie-Christine BERAUD , responsable du service élections à la mairie de Chamalières
<u>Suppléant</u> :	<i>Madame Stéphanie TIXIER</i> , directrice générale adjointe des services de la mairie de Chamalières
<u>Assesneur</u> :	Mme Florence DARLES , encadrant courrier à La Poste
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Frédéric PERALDI</i> , responsable production à La Poste
Mme Marie-Christine BERAUD , responsable du service élections à la mairie de Chamalières, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de CHAMALIERES, service élections, Cour intérieure du Parc Montjoly	

CANTON de CHATEL-GUYON

<u>Président</u> :	M. Jean-Marc HOUÉE , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Alain LEROI</i> , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	M. Valère DELGOVE , directeur général des services à la mairie de Châtel-Guyon
<u>Assesneur</u> :	Mme Christine VILLEMONT , responsable organisation et qualité à La Poste
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Eric THUIN</i> , responsable production à La Poste
Mme Gislaine GILBERT , assistante de direction à la mairie de Châtel-Guyon, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de CHATEL-GUYON, 10 rue de l'Hôtel-de-Ville	

CANTONS de CLERMONT-FERRAND (6 cantons : de Clermont 1 à Clermont 6)

<u>Président</u> :	M. François SCHRAM , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	<i>Mme Nadine VALIERGUE</i> , vice-présidente au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	Mme Raymonde GANNE , responsable du service des élections à la mairie de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Pascal MOREL</i> , adjoint administratif au service des élections de la mairie de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	M. Thierry IMBERDIS , responsable logistique à La Poste
<u>Suppléant</u> :	<i>M. Philippe CHABAUD</i> , superviseur courrier à La Poste
M. Vincent CHAMBAUD , rédacteur territorial au service des élections de la mairie de Clermont-Ferrand, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : Maison des Sports, Place des Bughes, CLERMONT-FERRAND	

CANTON de COURNON D'AUVERGNE

<u>Président</u> :	M. François SCHRAM , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	Mme Nadine VALIERGUE , vice-présidente au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	M. André PICHON , responsable du service population à la mairie de Cournon d'Auvergne
<u>Assesneur</u> :	M. Laurent FOUILLOUX , responsable organisation et qualité à La Poste
<u>Suppléant</u> :	Mme Laurence PLAT , responsable production à La Poste
M. André PICHON , responsable du service population à la mairie de Cournon d'Auvergne, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de COURNON D'AUVERGNE(entrée rue Annet Farnoux)	

CANTON de GERZAT

<u>Président</u> :	M. François SCHRAM , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	Mme Nadine VALIERGUE , vice-présidente au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	M. Xavier PELLETIER , directeur général des services de la mairie de Gerzat
<u>Suppléant</u> :	Mme Patricia CHAPUT , adjoint administratif à la mairie de Gerzat
<u>Assesneur</u> :	Mme Florence MOREAU , responsable production à La Poste
<u>Suppléant</u> :	M. Jean-François VERDIER , responsable action commerciale à La Poste
Mme Valérie NICOLAS , adjoint administratif à la mairie de Gerzat, assurera le secrétariat.	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de GERZAT	

CANTON d'ISSOIRE

<u>Président</u> :	M. Jean-Marc HOUÉE , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	M. Alain LEROI , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	Mme Agnès CHARBONNEL , directrice de l'administration générale et de l'environnement à la mairie d'Issoire
<u>Suppléant</u> :	Mme Marc TAVERNIER , Responsable du service population et citoyenneté à la mairie d'Issoire
<u>Assesneur</u> :	M. Joël MALLET , responsable production à La Poste
<u>Suppléant</u> :	M. Frédéric LUKASZEWSKI , encadrant courrier à La Poste
Mme Agnès CHARBONNEL , directrice de l'administration générale et de l'environnement à la mairie d'Issoire, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE d'ISSOIRE, 2 rue Eugène-Gauttier	

CANTON de LEZOUX

<u>Président</u> :	M. Jean-Marc HOUÉE , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	M. Alain LEROI , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	M. François BARGOIN , directeur général des services à la mairie de Lezoux
<u>Assesneur</u> :	Mme Florence MOREAU , responsable production à La Poste
<u>Suppléant</u> :	M. Jean-François VERDIER , responsable action commerciale à La Poste
M. François BARGOIN , directeur général des services à la mairie de Lezoux, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de LEZOUX	

CANTON des MARTRES-DE-VEYRE

<u>Président</u> :	M. Jean-Marc HOUÉE , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Suppléant</u> :	M. Alain LEROI , vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
<u>Assesneur</u> :	Mme Audrey REDON , directrice générale des services de la mairie des Martres-de-Veyre
<u>Assesneur</u> :	M. Laurent FOUILLOUX , responsable organisation et qualité à La Poste
<u>Suppléant</u> :	M. Eric GRESSIER , encadrant courrier à La Poste
Mme Jacqueline THIALLIER , comptable à la mairie des Martres-de-Veyre, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE des MARTRES-DE-VEYRE, Place Alphonse Quinsat	

CANTON des MONTS du LIVRADOIS

Président :	M. Jean-Marc HOUEE, vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
Suppléant :	M. Alain LEROI, vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
Assesseur :	Mme Claudine MUR, directrice générale des services de la mairie de Courpière
Suppléant :	Mme Isabelle HUBERT, directrice adjointe des services de la mairie de Courpière
Assesseur :	Mme Florence MOREAU, responsable production à La Poste
Suppléant :	M. Jean-François VERDIER, responsable action commerciale à La Poste
Mme Claudine MUR, directrice générale des services de la mairie de Courpière, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de COURPIERE, Place de la Cité administrative	

CANTON de THIERS

Président :	M. Jean-Marc HOUEE, vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
Suppléant :	M. Alain LEROI, vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
Assesseur :	Mme Fiorella PELOWSKI, responsable du service affaires générales à la mairie de Thiers
Suppléant :	Mme Pascale BURIAS, co-responsable du service affaires générales à la mairie de Thiers
Assesseur :	Mme Florence MOREAU, responsable production à La Poste
Suppléant :	M. Jean-François VERDIER, responsable action commerciale à La Poste
Mme Fiorella PELOWSKI, responsable du service affaires générales à la mairie de Thiers, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de THIERS, service des élections	

CANTON de VIC-LE-COMTE

Président :	M. Jean-Marc HOUEE, vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
Suppléant :	M. Alain LEROI, vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
Assesseur :	Mme Murielle PRUNET, directrice générale des services de la mairie de Vic-le-Comte
Suppléante :	Mme Annie ASTE, responsable des élections à la mairie de Vic-le-Comte
Assesseur :	M. Laurent FOUILLOUX, responsable organisation et qualité à La Poste
Suppléant :	M. Eric GRESSIER, encadran courriert à La Poste
Mme Murielle PRUNET, directrice générale des services de la mairie de Vic-le-Comte, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : MAIRIE de VIC-LE-COMTE	

Commission de propagande intercantonale pour les CANTONS d'AUBIERE, BRASSAC-LES-MINES, CEBAZAT, LE SANCY (La Bourboule), MARINGUES, ORCINES, PONT-DU-CHATEAU, RIOM, SAINT-OURS, SAINT-ELOY-LES-MINES et SAINT-GEORGES-DES-MONS

Président :	M. Philippe VALLEIX, Premier vice-président du T.G.I de Clermont-Ferrand
Suppléant :	M. Jean-Christophe RIBOULET, vice-président au T.G.I de Clermont-Ferrand
Assesseur :	Mme Maryline GAYET, directrice de la réglementation à la préfecture du Puy-de-Dôme
Suppléante :	Mme Nicole CHEVALIER, chef du bureau de la réglementation et des élections à la préfecture du Puy-de-Dôme
Assesseur :	M. Thierry IMBERDIS, responsable logistique à La Poste
Suppléant :	M. Philippe CHABAUD, superviseur courrier à La Poste
Mme Nicole CHEVALIER, chef du bureau de la réglementation et des élections à la préfecture du Puy-de-Dôme, assurera le secrétariat	
Lieu de dépôt des documents de propagande : Gymnase Joinville, 92° R.I., rue Auger CLERMONT-FERRAND	

ARTICLE 2 - Les commissions qui devront être installées dès l'ouverture de la campagne électorale, le lundi 9 mars 2015, ont leur siège:

■ au **tribunal de grande instance de CLERMONT-FERRAND, 16 Place de l'Etoile** :

- pour les cantons de BEAUMONT, CHAMALIERES, CLERMONT-FERRAND, COURNON D'AUVERGNE, GERZAT ;
- pour les cantons d'AIGUEPERSE, AMBERT, BILLOM, CHATEL-GUYON, ISSOIRE, LES MARTRES-DE-VEYRE, LES MONTS DU LIVRADOIS, LEZOUX, THIERS et VIC-LE-COMTE.

■ à la **préfecture du Puy-de-Dôme, 18 Bd Desaix, CLERMONT-FERRAND** pour la commission intercantonale (cantons d'AUBIERE, BRASSAC-LES-MINES, CEBAZAT, Le SANCY, MARINGUES, ORCINES, PONT-DU-CHATEAU, RIOM, SAINT-OURS, SAINT-ELOY-LES-MINES et SAINT-GEORGES-DE-MONS) ;

ARTICLE 3 - Chaque commission se réunira, sur l'initiative de son président et par convocation de son secrétaire, au siège fixé à l'article 2 du présent arrêté, ou en tout autre lieu déterminé par le président de la commission en fonction de l'ordre du jour des réunions.

ARTICLE 4 - Tout binôme de candidats régulièrement enregistré devra remettre les circulaires et bulletins de vote, au lieu de dépôt défini à l'article 1 pour la commission de propagande concernée :

- du **lundi 2 mars au vendredi 6 mars 2015 à douze heures pour le premier tour,**
- du **lundi 23 mars au mercredi 25 mars 2015 à douze heures pour le second tour.**

Les commissions de propagande ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des circulaires et bulletins remis postérieurement aux dates et heures fixées ci-dessus.

ARTICLE 5 - Les candidats, ou leurs mandataires, peuvent participer aux travaux des commissions de propagande avec voix consultative.

ARTICLE 6 - Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets d'arrondissement et les présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **27 janvier 2015**

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Thierry SUQUET

**ETAT des QUANTITES de DOCUMENTS OUVRANT DROIT à REMBOURSEMENT par TOUR de SCRUTIN
LORS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES des 22 et 29 MARS 2015**

Code canton	canton	Inscrits au 10-01-2015	Affiches (1) format maxi 594 x 841 mm	Affiches (2) format maxi 297 x 420 mm	Circulaires format 210 x 297 mm	Bulletins format paysage 105 x 148 mm	Lieu de livraison des CIRCULAIRES et BULLETINS : du 2 au 6 mars 12 h (1er tour) du 23 au 25 mars 12 h (2e tour)
01	Aigueperse	14921	64	64	15 667	32826	Mairie d'AIGUEPERSE 153 Grande Rue
02	Ambert	15494	74	74	16 269	34087	Annexe de la Mairie d'AMBERT Bd Henri IV
04	Beaumont	16169	50	50	16 977	35572	Mairie de BEAUMONT rue de l'Hôtel de Ville
05	Billom	16283	56	56	17 097	35823	Mairie de BILLOM (salle du conseil municipal)
08	Chamalières	15826	32	32	16 617	34817	Mairie de CHAMALIERES service élections Cour Intérieure Parc Montjoly
09	Châtel-Guyon	17719	60	60	18 605	38982	Mairie CHATEL-GUYON 10 rue de l'Hôtel de Ville
10	Clermont-Ferrand 1	11999	16	16	12 599	26398	Maison des sports CLERMONT-FD Place des Bughes. RDV livraisons au 06 35 42 05 30
11	Clermont-Ferrand 2	12717	18	18	13 353	27977	
12	Clermont-Ferrand 3	10446	14	14	10 968	22981	
13	Clermont-Ferrand 4	10134	10	10	10 641	22295	
14	Clermont-Ferrand 5	14360	14	14	15 078	31592	
15	Clermont-Ferrand 6	12689	14	14	13 323	27916	
16	Cournon d'Auvergne	17026	66	66	17 877	37457	Mairie de COURNON D'AUVERGNE Entrée rue Annet Farnoux
17	Gerzat	12363	38	38	12 981	27199	Mairie de GERZAT Place de la Liberté
18	Issoire	15131	52	52	15 888	33288	Mairie d'ISSOIRE 2 rue Eugène-Gauttier
22	Les Monts du Livradois	15400	84	84	16 170	33880	Mairie de COURPIERE Place de la Cité administrative
19	Lezoux	13530	42	42	14 207	29766	Mairie de LEZOUX Place de la Mairie
21	Les Martres-de-Veyre	17311	36	36	18 177	38084	Mairie des MARTRES-DE-VEYRE Place Alphonse Quinsat
30	Thiers	16792	54	54	17 632	36942	Mairie de THIERS service des élections
31	Vic-le-Comte	15673	54	54	16 457	34481	Mairie de VIC-LE-COMTE Place de l'Hôtel de Ville
03	Aubière	14661	32	32	15 394	32254	Gymnase Joinville, 92e RI, rue Auger à CLERMONT-FERRAND (Secrétariat : préfecture du Puy-de-Dôme : 04 73 98 63 32). RDV livraisons au 06 64 66 86 30 ou 06 32 30 18 04
06	Brassac-les-Mines	18513	136	136	19 439	40729	
07	Cébazat	14069	40	40	14 772	30952	
29	Le Sancy	17415	112	112	18 286	38313	
20	Maringues	13294	72	72	13 959	29247	
23	Orcines	13660	70	70	14 343	30052	
24	Pont-du-Château	15181	46	46	15 940	33398	
25	Riom	15097	38	38	15 852	33213	
28	Saint-Ours	14834	84	84	15 576	32635	
26	Saint-Eloy-les-Mines	13873	80	80	14 567	30521	
27	Saint-Georges-de-Mons	14460	62	62	15 183	31812	

MODELES DE BULLETINS DE VOTE

Jeanne Dupont

Remplaçante : Marie Martin

Paul Lapierre

Remplaçant : Henri Blanc

**Jeanne
Dupont**

Remplaçante :
Marie Martin

**Paul
Lapierre**

Remplaçant :
Henri Blanc

Jeanne
Dupont

Remplaçante :
Marie Martin

Paul
Lapierre

Remplaçant :
Henri Blanc

FICHE POUR LA CRÉATION DE L'IDENTITÉ DU TIERS DANS CHORUS

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : .../.../.....à.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Ex : 1

42

10

01

015

FICHE POUR LA CRÉATION DES IDENTITÉS DES DEUX TIERS DANS CHORUS

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : .../.../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Ex : 1 42 10 01 015

--	--	--	--	--

Et

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : .../.../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Ex : 1 42 10 01 015

--	--	--	--	--

**FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET DE DÉSISTEMENT DES MEMBRES DU BINÔME
POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PROPAGANDE OFFICIELLE**

Composition du binôme de candidats :

Nom :Prénom :

Je demande à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle¹.

Je renonce à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

Et

Nom :Prénom :

Je demande à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

Je renonce à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

Signature des deux membres du binôme de candidats

¹ Un seul bénéficiaire par binôme de candidats

Une case à cocher par chacun des membres du binôme de candidats

**ETAT des EMBLEMES d'AFFICHAGE (1er MARS 2015 au 29 FEVRIER 2016)
dans le DEPARTEMENT du PUY-DE-DOME**

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage	
01	Aigueperse	001	Aigueperse	5	Grande rue (à hauteur du n°5)
01	Aigueperse	001	Aigueperse		Grande rue (Mairie)
01	Aigueperse	001	Aigueperse		Bd Charles de Gaulle
01	Aigueperse	001	Aigueperse		Place de la Mission
01	Aigueperse	001	Aigueperse		Route de Montpensier, "HLM"
01	Aigueperse	012	Artonne	1	Parking de la Poste
01	Aigueperse	013	Aubiat	1	Aubiat, place de l'Eglise
01	Aigueperse	061	Bussièrès-et-Pruns	1	17 place de l'Eglise, cour de la mairie
01	Aigueperse	089	Chappes	1	Rue de la Mairie, sur bâtiment Espace culturel
01	Aigueperse	090	Chaptuzat	1	Cour de la Mairie
01	Aigueperse	107	Chavaroux	1	Rue de la Mairie
01	Aigueperse	112	Clerlande	1	Place St-Amable
01	Aigueperse	143	Effiat	5	Effiat, rue de l'Ecole Militaire
01	Aigueperse	143	Effiat		Effiat, rue Antoine Coiffier
01	Aigueperse	143	Effiat		Denone, rue des Godimiaux
01	Aigueperse	143	Effiat		Le Bethueix, rue de la Place
01	Aigueperse	143	Effiat		Oihat, rue du Pont-Saint-Martin
01	Aigueperse	148	Ennezat	1	Place Etienne Clémentel
01	Aigueperse	149	Entraigues	1	Place de la Mairie
01	Aigueperse	200	Lussat	1	Place de la Fontaine
01	Aigueperse	213	Les Martres-d'Artière	1	Rue Henri Pourrat
01	Aigueperse	215	Martres-sur-Morge	1	Place de l'Eglise
01	Aigueperse	240	Montpensier	1	Place de la Mairie (près salle polyvalente)
01	Aigueperse	311	St-Agoulin	1	Le bourg, place de l'Eglise
01	Aigueperse	347	St-Genès-du-Retz	1	Salle polyvalente, Allée de la Mairie
01	Aigueperse	362	St-Ignat	1	Mairie
01	Aigueperse	372	St-Laure	1	Route d'Ennezat, parking de la Mairie
01	Aigueperse	406	Sardon	1	Rue de la Mairie (Place devant la salle des fêtes)
01	Aigueperse	424	Surat	1	Sous la Halle, Place du Fort
01	Aigueperse	432	Thuret	1	Entrée du centre d'accueil (Mur d'enceinte parallèle au bâtiment)
01	Aigueperse	443	Varennes-sur-Morge	1	Place de l'Eglise
01	Aigueperse	446	Vensat	1	Rue St-Jean
02	Ambert	003	Ambert	4	Place de la Mairie
02	Ambert	003	Ambert		Place Charles de Gaulle
02	Ambert	003	Ambert		Place Saint-Jean
02	Ambert	003	Ambert		Place de la Gare
02	Ambert	010	Arlanc	2	Route Nationale (Vers Mairie)
02	Ambert	010	Arlanc		Angle Route Nationale/Place de l'Ouche
02	Ambert	027	Baffie	1	Mur, cour de la Mairie
02	Ambert	039	Beurières	1	Mairie
02	Ambert	081	Champétières	1	Le bourg, près de la Mairie
02	Ambert	104	La Chaulme	1	En face de la Mairie
02	Ambert	105	Chaumont-le-Bourg	1	Devant la Mairie
02	Ambert	137	Doranges	1	Devant la Mairie
02	Ambert	139	Dore-l'Eglise	2	Près de la Place de l'Eglise
02	Ambert	139	Dore-l'Eglise		Place de la Mairie
02	Ambert	147	Eglisolles	1	Allée de la Mairie
02	Ambert	161	La Forie	1	Le bourg, place de la Mairie
02	Ambert	173	Grandrif	1	Secrétariat de mairie (Face à l'école)
02	Ambert	179	Job	1	Mairie (cour)
02	Ambert	211	Marsac-en-Livradois	2	Cour de la Mairie
02	Ambert	211	Marsac-en-Livradois		Place Joseph Garrat
02	Ambert	218	Mayres	1	Place du bourg, côté C.D. 38
02	Ambert	221	Médeyrolles	1	Place de la Mairie
02	Ambert	256	Novacelles	1	Mur de la mairie
02	Ambert	309	Saillant	1	Le bourg, Mairie-école
02	Ambert	312	St-Alyre-d'Arlanc	1	Le bourg, grande rue (façade Maison Gaidamour, près portail bureau de vote)
02	Ambert	319	St-Anthème	2	Place de la Halle (à côté de la mairie)
02	Ambert	319	St-Anthème		Salle du Moulin

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
02	Ambert	331 St-Clément-de-Valorgue	1	Sur la place (devant la salle des fêtes)
02	Ambert	341 St-Ferréol-des-Côtes	1	Devant la Salle des fêtes
02	Ambert	371 St-Just-de-Baffie	1	Devant la salle annexe de la mairie
02	Ambert	374 St-Martin-des-Olmes	1	Place de l' Eglise
02	Ambert	394 St-Romain	1	Place de la Poste
02	Ambert	398 St-Sauveur-la-Sagne	1	A côté de la Mairie
02	Ambert	412 Sauvessanges	1	Place de la mairie
02	Ambert	431 Thiolières	1	Aux abords de la Mairie
02	Ambert	441 Valcivières	1	Cour de la mairie
02	Ambert	465 Viverols	1	RD 111, route des Mas
03	Aubière	014 Aubière	6	Place de l'Eglise, près de la Mairie
03	Aubière	014 Aubière		Près du complexe Gidon, 12 avenue du Mont Mouchet
03	Aubière	014 Aubière		6 rue Paul Bert, près Ecole maternelle Vercingétorix
03	Aubière	014 Aubière		Espace Théringaud, Rue de Gergovie
03	Aubière	014 Aubière		Près de l'école Beaudonnat, 6 rue de Beaudonnat
03	Aubière	014 Aubière		Avenue de Grevenmacher, vers Ateliers municipaux
03	Aubière	272 Pérignat-lès-Sarliève	2	Rue d'Aubière
03	Aubière	272 Pérignat-lès-Sarliève		Bonneval
03	Aubière	307 Romagnat	8	Place François-Mitterrand
03	Aubière	307 Romagnat		intersection.av.de la République/rue du stade
03	Aubière	307 Romagnat		Carrefour av.J-Jaurès/rue P&M. Curie
03	Aubière	307 Romagnat		Intersection.av. de Clémensat/rue du Luc
03	Aubière	307 Romagnat		Rue Fernand Forest (ZA de l'Artière)
03	Aubière	307 Romagnat		Avenue de la République (près du portail de la mairie)
03	Aubière	307 Romagnat		OPME rue Mal de Latre de Tassigny (près centre d'accueil associatif)
03	Aubière	307 Romagnat		SAULZET Rue des Ecoles
04	Beaumont	032 Beaumont	14	Rue du Matharet
04	Beaumont	032 Beaumont		Avenue du Mont-Dore (arrête de bus vers bar Le Petit Nice)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue de la Victoire (en face du local Daupeyroux)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue de Ceyrat (en angle avec la rue Henri Pourrat)
04	Beaumont	032 Beaumont		Mairie 6 Rue de l'Hôtel-de-Ville
04	Beaumont	032 Beaumont		Parking de l'ancienne DDE (face à l'esplanade du 8 Mai)
04	Beaumont	032 Beaumont		Avenue du Parc (Angle avec l'avenue de l'Europe)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue du Mas (angle giratoire Chaîne des Puys)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue Alfred Pablot (carrefour place des Droits de l'Homme)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue Vercingétorix (arrêt de bus Centre formation AFPA)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue des Collonges (Parc du Bray)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue du Sou (Giratoire de Botanic)
04	Beaumont	032 Beaumont		Route de Romagnat (Centre de tri de La Poste)
04	Beaumont	032 Beaumont		Rue Stéphane Hessel (Parking salle des fêtes)
04	Beaumont	070 Ceyrat	3	Rue Frédéric Brunmurol
04	Beaumont	070 Ceyrat		Avenue de Royat
04	Beaumont	070 Ceyrat		Avenue de la Vialle
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle	8	Place St-Genès
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle		Nadaillat
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle		Theix
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle		Fontfreyde
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle		Beaune-le-Chaud
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle		Laschamp
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle		Manson
04	Beaumont	345 St-Genès-Champanelle		Berzet
05	Billom	034 Beaugard-l'Evêque	1	Place du Coudert
05	Billom	040 Billom	4	Rue Antoine Mollier
05	Billom	040 Billom		Rue Camot
05	Billom	040 Billom		Avenue de la République - Moulin de l'Etang
05	Billom	040 Billom		Tinhat
05	Billom	044 Bongheat	1	Mur du local des sapeurs-pompiers
05	Billom	049 Bouzel	1	Place de la Mairie
05	Billom	096 Chas	1	Mairie
05	Billom	106 Chauriat	1	Mairie
05	Billom	146 Egliseneuve-près-Billom	1	Place de la Mairie
05	Billom	154 Espirat	1	Mairie

Canton		Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
05	Billom	155	Estandeuil	1	Place de l'Eglise
05	Billom	157	Fayet-le-Château	1	Près de la salle polyvalente, le bourg
05	Billom	168	Glaîne-Montaigut	1	Le bourg, devant la Mairie
05	Billom	177	Isserteaux	1	CD 53, devant la Mairie-école
05	Billom	216	Mauzun	1	Face à la mairie
05	Billom	226	Mezel	1	Près de la mairie, 88 rue Guyot Dessaigne
05	Billom	239	Montmorin	1	Mairie, "Le Clos"
05	Billom	252	Neuville	1	Place de la Mairie
05	Billom	297	Reignat	1	Ecole
05	Billom	325	St-Bonnet-lès-Allier	1	Salle polyvalente Espace Roger Dodel
05	Billom	334	St-Dier-d'Auvergne	1	Cour de la Mairie
05	Billom	365	St-Jean-des-Ollières	1	Devant parc Mairie
05	Billom	368	St-Julien-de-Coppel	1	Le bourg (grille de l'école publique)
05	Billom	438	Trézioux	1	Devant la Mairie
05	Billom	445	Vassel	1	Place de la Mairie
05	Billom	453	Vertaizon	2	Place du 8 Mai
05	Billom	453	Vertaizon		14, avenue Léon Blum
06	Brassac-les-Mines	005	Antoingt	1	Mairie (mur de la cour de l'école)
06	Brassac-les-Mines	006	Anzat-le-Luguet	1	Mur de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	007	Apchat	1	Devant la Mairie
06	Brassac-les-Mines	009	Ardes-sur-Couze	1	Place de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	017	Augnat	1	Place de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	022	Auzat-La-Combelle	2	Place du Coudert
06	Brassac-les-Mines	022	Auzat-La-Combelle		1, rue du Petit Puits, à La Combelle
06	Brassac-les-Mines	029	Bansat	1	Le bourg, sur la Place communale
06	Brassac-les-Mines	031	Beaulieu	2	Le long du mur de la salle périscolaire
06	Brassac-les-Mines	031	Beaulieu		Place Hameau de Fenier
06	Brassac-les-Mines	036	Bergonne	1	Place de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	046	Boudes	1	Place de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	050	Brassac-les-Mines	2	Rue Charles Soulgoux
06	Brassac-les-Mines	050	Brassac-les-Mines		Place des HBA, Bayard
06	Brassac-les-Mines	052	Le Breuil-sur-Couze	1	Place de la gare
06	Brassac-les-Mines	074	Chalus	1	Place principale, vers la Mairie
06	Brassac-les-Mines	078	Chaméane	1	Le bourg, vers la Mairie
06	Brassac-les-Mines	079	Champagnat-le-Jeune	1	Mairie
06	Brassac-les-Mines	087	La Chapelle-Marcousse	1	Place communale
06	Brassac-les-Mines	088	La Chapelle-sur-Usson	1	Mairie
06	Brassac-les-Mines	091	Charbonnier-les-Mines	1	Rue de la Liberté
06	Brassac-les-Mines	097	Chassagne	1	Coté nord du bâtiment communal
06	Brassac-les-Mines	114	Collanges	1	Place de la Mairie (le long de l'abri de bus)
06	Brassac-les-Mines	134	Dauzat-sur-Vodable	1	Devant la mairie
06	Brassac-les-Mines	145	Egliseneuve-des-Liards	1	Mairie
06	Brassac-les-Mines	156	Esteil	1	Mairie
06	Brassac-les-Mines	166	Gignat	1	Face à la mairie, Place de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	169	La Godivelle	1	Place de l'Eglise
06	Brassac-les-Mines	182	Jumeaux	1	Rue du Stade
06	Brassac-les-Mines	185	Lamontgic	1	Place de la Mairie (côté Eglise), face à la Mairie
06	Brassac-les-Mines	202	Madriat	1	Devant la Mairie
06	Brassac-les-Mines	209	Mareugheol	1	Mairie (près du bureau de vote)
06	Brassac-les-Mines	220	Mazoires	2	Devant la Mairie
06	Brassac-les-Mines	220	Mazoires		Porte, face au monument aux Morts
06	Brassac-les-Mines	242	Moriat	1	12, place du Pouget
06	Brassac-les-Mines	255	Nonette	2	Rue Jean Amariton
06	Brassac-les-Mines	255	Nonette		Rue Benoît Pinaud (Préau de la mairie)
06	Brassac-les-Mines	266	Orsonnette	1	Le long du mur de la mairie
06	Brassac-les-Mines	270	Parentignat	1	Place du Château
06	Brassac-les-Mines	277	Peslières	1	Devant la Mairie
06	Brassac-les-Mines	287	Les Pradeaux	1	Parking, rue de l'Ecole
06	Brassac-les-Mines	299	Rentières	1	Le bourg (au dos du bâtiment communal)
06	Brassac-les-Mines	303	Roche-Charles-Lameyrand	1	Mairie de Roche-Charles-Lameyrand
06	Brassac-les-Mines	313	St-Alyre-ès-Montagne	1	Contre le bâtiment Mairie
06	Brassac-les-Mines	340	St-Etienne-sur-Usson	2	Le bourg, Mairie

Canton		Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
06	Brassac-les-Mines	340	St-Etienne-sur-Usson		Chauvaye, école
06	Brassac-les-Mines	348	St-Genès-la-Tourette	1	Place du bourg
06	Brassac-les-Mines	352	St-Germain-Lembron	4	Rue Victor Rougier
06	Brassac-les-Mines	352	St-Germain-Lembron		Rue Emile Zola
06	Brassac-les-Mines	352	St-Germain-Lembron		Rue de la Liberté
06	Brassac-les-Mines	352	St-Germain-Lembron		Devant la Mairie, place du Désert
06	Brassac-les-Mines	356	St-Gervazy	1	Cour de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	357	St-Hérent	1	Rue de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	366	St-Jean-en-Val	1	Mur de la Mairie-école
06	Brassac-les-Mines	367	St-Jean-St-Gervais	1	Mairie
06	Brassac-les-Mines	375	St-Martin-des-Plains	1	Place des Passementières
06	Brassac-les-Mines	376	St-Martin-d'Ollières	1	Mairie
06	Brassac-les-Mines	389	St-Quentin-sur-Sauxillanges	1	Devant la Mairie
06	Brassac-les-Mines	392	St-Rémy-de-Chagnat	1	Devant la salle polyvalente
06	Brassac-les-Mines	415	Sauxillanges	1	Avenue Girod Pouzol
06	Brassac-les-Mines	423	Sugères	1	Route d'Isserteaux (parking de la salle polyvalente)
06	Brassac-les-Mines	429	Ternant-les-Eaux	1	Le long du mur de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	439	Usson	1	Rue de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	442	Valz-sous-Château neuf	1	Place de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	444	Varennes-sur-Usson	1	Devant la Mairie
06	Brassac-les-Mines	448	Vernet-la-Varenne	1	Devant la Mairie
06	Brassac-les-Mines	456	Vichel	1	Place de la Mairie
06	Brassac-les-Mines	458	Villeneuve-Lembron	1	Place en face de la Mairie
07	Cébazat	042	Blanzat	4	Ecole primaire Louis Blanc, rue de la Jarzy
07	Cébazat	042	Blanzat		Rue de la République (devant le foyer rural)
07	Cébazat	042	Blanzat		Les Mauvaises
07	Cébazat	042	Blanzat		Hameau de la Fontaine
07	Cébazat	063	Cébazat	11	Cours des Perches
07	Cébazat	063	Cébazat		Avenue du 8 Mai 1945
07	Cébazat	063	Cébazat		Rue de Châteaugay
07	Cébazat	063	Cébazat		Rue Pierre & Marie Curie
07	Cébazat	063	Cébazat		Bd Jean Moulin
07	Cébazat	063	Cébazat		Rue du Grillon
07	Cébazat	063	Cébazat		Rue de Massaud
07	Cébazat	063	Cébazat		Rue Joseph Prugnard
07	Cébazat	063	Cébazat		Rue du Stade
07	Cébazat	063	Cébazat		Croisement de l'avenue de la République et de la rue des Fourches
07	Cébazat	063	Cébazat		Rue Guizot
07	Cébazat	141	Durtol	2	Mairie
07	Cébazat	141	Durtol		Rue Pasteur
07	Cébazat	254	Nohanent	1	Place de la Barreyre
07	Cébazat	417	Sayat	2	Rue des Mailleries (Sayat)
07	Cébazat	417	Sayat		Rue du Coudert (Argnat)
08	Chamalières	075	Chamalières	12	Square de Verdun (côté av.de Royal)
08	Chamalières	075	Chamalières		44,av. de Royat (Groupe primaire Jules Ferry)
08	Chamalières	075	Chamalières		19,av. des Thermes (grille groupe primaire Montjoly)
08	Chamalières	075	Chamalières		2, avenue Bergougnan (Centre associatif Dr Courty)
08	Chamalières	075	Chamalières		Av. Joseph Claussat (entre rue A.Murat/rue des Saulées)
08	Chamalières	075	Chamalières		Angle rue Ernest Renan/av.Joseph Claussat
08	Chamalières	075	Chamalières		Avenue Fontmaure (hauteur salle municipale)
08	Chamalières	075	Chamalières		44, av. Jean Jaurès (résidence Ste-Madeleine)
08	Chamalières	075	Chamalières		Carrefour bd Gambetta/av.Paul Bert
08	Chamalières	075	Chamalières		44 avenue Paul Bert (maternelle Paul Lapie)
08	Chamalières	075	Chamalières		Av. de la gare (Mur Hôtel Terminus)
08	Chamalières	075	Chamalières		Bd Paul Cézanne (à côté de la déchetterie)
08	Chamalières	308	Royat	4	Mairie, 46 bd Barrieu
08	Chamalières	308	Royat		Place Allard
08	Chamalières	308	Royat		Bd Montchalamet
08	Chamalières	308	Royat		Hameau de Charade
09	Châtel-Guyon	099	Châteaugay	4	Rue Etienne Clémentel (en face du n° 16)
09	Châtel-Guyon	099	Châteaugay		Rue de la Pellèvre
09	Châtel-Guyon	099	Châteaugay		Rue des Bourages

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage	
09	Châtel-Guyon	099	Châteaugay		Route de Malauzat (devant la salle polyvalente)
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon	8	Centre de La Mouniaude
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon		Parc Etienne Clémentel
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon		Place du Marché
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon		Bd Thermal
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon		Les Grosliers
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon		Le Bourmet
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon		St-Hippolyte
09	Châtel-Guyon	103	Châtel-Guyon		Hameau de Rochepradière
09	Châtel-Guyon	150	Enval	2	Avenue du Stade
09	Châtel-Guyon	150	Enval		Rue des Ecoles
09	Châtel-Guyon	203	Malauzat	2	Place de l'Ecole, bourg de Malauzat
09	Châtel-Guyon	203	Malauzat		Salle polyvalente de St-Genès-l'Enfant
09	Châtel-Guyon	212	Marsat	3	Route de Riom (parking du stade)
09	Châtel-Guyon	212	Marsat		Rue des Cascades (parking)
09	Châtel-Guyon	212	Marsat		Allée des Ecoles
09	Châtel-Guyon	224	Ménétrou	2	Rue des écoles (vers le groupe scolaire)
09	Châtel-Guyon	224	Ménétrou		Place du 1er Mai (à côté de la mairie)
09	Châtel-Guyon	245	Mozac	6	Rue Louis Sanitas (Ecole, vieux bâtiment)
09	Châtel-Guyon	245	Mozac		Rue Jean Moulin
09	Châtel-Guyon	245	Mozac		Allée du Parc, parking
09	Châtel-Guyon	245	Mozac		Rue Jean Jaurès/ St Martin
09	Châtel-Guyon	245	Mozac		Allée des Peupliers
09	Châtel-Guyon	245	Mozac		Complexe sportif Edmond Vacant
09	Châtel-Guyon	470	Volvic	3	Ecole de Moulet-Marcenat
09	Châtel-Guyon	470	Volvic		Centre culturel, rue de la Libération
09	Châtel-Guyon	470	Volvic		Complexe sportif, route de Marsat
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand	43	Ecole Jean de la Fontaine, rue de la Grande Combaude
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand		Ecole élémentaire Jules Verne, rue d'Auteribe
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand		Ecole Diderot, rue Diderot
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand		Ecole Jules Vallès, rue du Solayer
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand		Ecole Alphonse Daudet, rue du Torpilleur Sirocco
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand		Angle Bd Etienne Clémentel/rue Diderot
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand		Rue du Château des Vergnes (face au château)
10	Clermont-Ferrand-1	113	Clermont-Ferrand		Rue Jean Mermoz (grille terrain de sports SNCF)
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Ecole maternelle Jean Moulin, rue de la Pradelle
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Ecole Anatole France, avenue Anatole France
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Maison de quartier de l'Oradou, rue de l'Oradou
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Ecole Paul Bert, rue de la Pradelle
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Gymnase Granouillet, rue de Châteaudun
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Gymnase Edmond Perrier, rue du Ressort
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Place de la Rodade, clôture du jeu de boules
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Rue de l'Oradou, angle rue de la Pradelle
11	Clermont-Ferrand-2	113	Clermont-Ferrand		Square de la Jeune Résistance, Esplanade de la gare
12	Clermont-Ferrand-3	113	Clermont-Ferrand		Gymnase Louis Thévenet, rue des Plats
12	Clermont-Ferrand-3	113	Clermont-Ferrand		Ecole maternelle Jean Jaurès, rue Albert Mallet
12	Clermont-Ferrand-3	113	Clermont-Ferrand		Maison de quartier Saint-Jacques, rue Paul Suss
12	Clermont-Ferrand-3	113	Clermont-Ferrand		Ecole Pierre Mendès-France, rue du Creux de Lachaux
12	Clermont-Ferrand-3	113	Clermont-Ferrand		Maison de quartier, rue de la Fontaine du Bac
12	Clermont-Ferrand-3	113	Clermont-Ferrand		Centre commercial, rue Fontaine du Bac
12	Clermont-Ferrand-3	113	Clermont-Ferrand		Rue Alexandre Ribot, square
13	Clermont-Ferrand-4	113	Clermont-Ferrand		Salle Gilbert Gaillard, Place Francis Ponge
13	Clermont-Ferrand-4	113	Clermont-Ferrand		Rectorat de Clermont-Ferrand, avenue Vercingétorix
13	Clermont-Ferrand-4	113	Clermont-Ferrand		Ecole maternelle Aristide Briand, impasse St-Simon
13	Clermont-Ferrand-4	113	Clermont-Ferrand		Ecole Edouard Herriot, rue Poncillon
13	Clermont-Ferrand-4	113	Clermont-Ferrand		Grille du Stade nautique (rue Abbé de L'Epée, face à rue Léo Lagrange)
14	Clermont-Ferrand-5	113	Clermont-Ferrand		Ecole élémentaire Jean Zay, avenue du Limousin
14	Clermont-Ferrand-5	113	Clermont-Ferrand		Ecole maternelle Jean Butez, rue de Champfleuri
14	Clermont-Ferrand-5	113	Clermont-Ferrand		Gymnase Veriaquet, entrée rue de la Garde
14	Clermont-Ferrand-5	113	Clermont-Ferrand		Ecole Nestor Perret, rue Bonnabaud
14	Clermont-Ferrand-5	113	Clermont-Ferrand		En face foyer Alexandre Varenne, rue Fontgèze
14	Clermont-Ferrand-5	113	Clermont-Ferrand		Services techniques Ville de Clermont, avenue du Limousin

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
14	Clermont-Ferrand-5	113 Clermont-Ferrand		Ecole d'application Nestor Perret, rue Rameau
15	Clermont-Ferrand-6	113 Clermont-Ferrand		Mairie de Clermont-Ferrand, rue Philippe Marcombes
15	Clermont-Ferrand-6	113 Clermont-Ferrand		Gymnase Jules Ferry, rue Bansac
15	Clermont-Ferrand-6	113 Clermont-Ferrand		Ecole Chanteranne, rue de Champfleuri
15	Clermont-Ferrand-6	113 Clermont-Ferrand		Gymnase Pierre et Marie Curie, rue Abbé Prévost
15	Clermont-Ferrand-6	113 Clermont-Ferrand		Gymnase Pierre et Marie Curie, rue du Clos Perret
15	Clermont-Ferrand-6	113 Clermont-Ferrand		Crèche Sully, rue Sully
15	Clermont-Ferrand-6	113 Clermont-Ferrand		Centre Blaise Pascal, rue Maréchal Joffre
16	Cournon d'Auvergne	069 Le Cendre	4	Mairie
16	Cournon d'Auvergne	069 Le Cendre		Avenue de Lourme
16	Cournon d'Auvergne	069 Le Cendre		Rue du Clozon
16	Cournon d'Auvergne	069 Le Cendre		Rue du 11 Novembre
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne	29	9 place de la Mairie
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		10 bis avenue de la Libération
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		15 impasse des Dômes
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		1 bis place de la Résistance
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		4 avenue Général Desaix
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		50 bis avenue des Dômes
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		17 bd Pasteur
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		71 avenue de l'Allier
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		10 avenue de la Libération
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		1 bis place du Mont-Mouchet
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		6 avenue de la Libération
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		12 bd Joliot-Curie
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		1 avenue Maréchal Foch
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		38 place Joseph Gardet (Angle Place Gardet/Rue du Lac)
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		69 avenue de l'Allier
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Place de la Croze (vers la rue des Vergers)
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Carrefour rue V. Hugo/av.E.Herriot
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Avenue de l'Allier (vers IRP Jean Laporte)
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Bd Emilie Roux/Rue Voltaire
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Carrefour av. du Pont/rue H.Pourrat
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Rue Onslow (espaces verts)
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Place de la Ribeyre
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Carrefour av. du Livradois/bd Pasteur
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Av. du Midi/av. Foch
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Rue des Alouettes
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Angle av. de Lempdes/Allée des Cerisiers
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Carrefour rue des Côtes/rue des Gardes
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Av.de la République (vers lot. La Croix des Vignes)
16	Cournon d'Auvergne	124 Cournon d'Auvergne		Carrefour av.de la Gare/rue de la Chaux Blanche (gare de Sarliève)
17	Gerzat	019 Aulnat	3	Rue du Soleil levant (mairie-bureau n°1)
17	Gerzat	019 Aulnat		Rue Léon Maréchal (maternelle des Chapelles)
17	Gerzat	019 Aulnat		Cours de la Liberté (maternelle Claude Félix)
17	Gerzat	164 Gerzat	10	Théâtre Cornillon, place de Verdun
17	Gerzat	164 Gerzat		Ecole Jules Ferry
17	Gerzat	164 Gerzat		Ecole Jean Jaurès
17	Gerzat	164 Gerzat		Rue de la Trélézère
17	Gerzat	164 Gerzat		Stade de la Luminerie, rue Jules Guesde
17	Gerzat	164 Gerzat		rue du 11 Novembre
17	Gerzat	164 Gerzat		rue Joseph Chomette (rue de Tallat)
17	Gerzat	164 Gerzat		Rue de Rochefort
17	Gerzat	164 Gerzat		Rue sous les Ors
17	Gerzat	164 Gerzat		Maison de Quartier - Moulin du Roy
17	Gerzat	204 Malintrat	1	Place de la mairie
17	Gerzat	322 St-Beauzire	5	Epinet
17	Gerzat	322 St-Beauzire		Puy Chany
17	Gerzat	322 St-Beauzire		Targnat
17	Gerzat	322 St-Beauzire		Rue des Dômes
17	Gerzat	322 St-Beauzire		Mairie
18	Issoire	018 Aulhat-St-Privat	1	Place à côté de la Mairie
18	Issoire	051 Brenat	1	Devant la Mairie

Canton		Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
18	Issoire	054	Le Broc	1	Rue du Beffroi
18	Issoire	160	Flat	1	Devant le Mur Est, cour maison communale
18	Issoire	178	Issoire	16	Centre Pomel, rue de l'ancien collège
18	Issoire	178	Issoire		Ecole maternelle les Prés (rue J-B Muratore)
18	Issoire	178	Issoire		Avenue Marie Curie (Rond Point Anciens Combattants)
18	Issoire	178	Issoire		Ecole Maternelle de Murat (21 bd Pasteur)
18	Issoire	178	Issoire		Ecole primaire de Bizaleix (Rue de Bizaleix)
18	Issoire	178	Issoire		Groupe scolaire Faubourg (71 rue N-D des Filles)
18	Issoire	178	Issoire		Groupe scolaire Faubourg (Rue Louis Tinayre))
18	Issoire	178	Issoire		Gymnase Fernand Counil (15 chemin des Croisettes)
18	Issoire	178	Issoire		Groupe scolaire Faubourg (Rue Louis Tinayre)
18	Issoire	178	Issoire		Groupe scolaire de Bizaleix (Rue de Bizaleix)
18	Issoire	178	Issoire		Ecole Maternelle de Murat (21 bd Pasteur)
18	Issoire	178	Issoire		Hôtel-de-ville (Bd Triozon-Bayle)
18	Issoire	178	Issoire		Bd Albert Buisson (Place du Général de Gaulle)
18	Issoire	178	Issoire		Angle de la rue de Brioude et de St-Germain (face station Total)
18	Issoire	178	Issoire		HLM Les Jodannes (à côté abri bus)
18	Issoire	178	Issoire		Angle Bd Pasteur/rue d'Amber (en face cimetière)
18	Issoire	222	Meilhaud	1	Rue du Breuil, devant la mairie
18	Issoire	261	Orbeil	1	Parking, sous les escaliers de la mairie
18	Issoire	268	Pardines	1	Ancienne mairie (devant salle polyvalente)
18	Issoire	275	Perrier	1	Rue des Gravières (face à la Mairie)
18	Issoire	321	St-Babel	1	Place de la Mairie
18	Issoire	404	St-Yvoine	1	Cour de la Mairie
19	Lezoux	045	Bort l'Etang	1	Bâtiments communaux, Mairie
19	Lezoux	058	Bulhon	1	Mairie
19	Lezoux	128	Crevant-Laveine	1	Salle polyvalente
19	Lezoux	131	Culhat	1	Place de La Bascule
19	Lezoux	180	Joze	2	Rue Maréchal de Turenne
19	Lezoux	180	Joze		Tissonnières, rue du Bac d'Allier
19	Lezoux	194	Lempty	1	Mur sous la Motte, rue de la République
19	Lezoux	195	Lezoux	4	Place de la Mairie
19	Lezoux	195	Lezoux		Place des Rameaux
19	Lezoux	195	Lezoux		Place Georges Raynaud
19	Lezoux	195	Lezoux		Place J-B Moulin
19	Lezoux	229	Moissat	1	Place de la Mairie
19	Lezoux	265	Orléat	1	Rue des Fougères
19	Lezoux	276	Peschadoires	3	Mairie
19	Lezoux	276	Peschadoires		Ecole de Pont-de-Dore
19	Lezoux	276	Peschadoires		La Gare
19	Lezoux	296	Ravel	2	Chez Chervet
19	Lezoux	296	Ravel		Place de la Mairie (à côté de l'Eglise)
19	Lezoux	364	St-Jean-d'Heurs	1	Place du bourg
19	Lezoux	420	Seychalles	1	Le bourg (à côté du transformateur)
19	Lezoux	461	Vinzelles	1	Le bourg (grille de l'école)
20	Maringues	030	Bas-et-Lezat	1	Place de la Mairie
20	Maringues	033	Beaumont-lès-Randan	1	Place du bourg
20	Maringues	095	Charnat	1	A côté de la Mairie
20	Maringues	102	Châteldon	1	Place de l'Eglise
20	Maringues	184	Lachaux	1	Devant la salle des fêtes
20	Maringues	196	Limons	1	Mairie
20	Maringues	201	Luzillat	1	Le bourg, près de la Mairie
20	Maringues	210	Maringues	4	Mairie, rue de l'Hôtel-de-ville
20	Maringues	210	Maringues		Groupe scolaire A. France, route de Riom
20	Maringues	210	Maringues		Salle de sports, route de Vichy
20	Maringues	210	Maringues		Halle aux marchés, Place François Seguin
20	Maringues	232	Mons	1	Le bourg, devant la mairie
20	Maringues	253	Noalhat	1	Devant la Mairie
20	Maringues	271	Paslières	1	En façade de la Salle des fêtes
20	Maringues	291	Puy-Guillaume	8	Mairie, Place Jean Jaurès
20	Maringues	291	Puy-Guillaume		Maison Roche, av. Anatole France
20	Maringues	291	Puy-Guillaume		Stade Municipal, Rue Ernest Laroche

Canton		Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
20	Maringues	291	Puy-Guillaume		Avenue Edouard Vaillant
20	Maringues	291	Puy-Guillaume		Place Francisque Dassaud
20	Maringues	291	Puy-Guillaume		Place de la République
20	Maringues	291	Puy-Guillaume		Rue Dr Eugène Phélip
20	Maringues	291	Puy-Guillaume		Montpeyroux
20	Maringues	295	Randan	5	Rue de Riom
20	Maringues	295	Randan		Place de l'Eglise
20	Maringues	295	Randan		Lhérat
20	Maringues	295	Randan		Jussat
20	Maringues	295	Randan		Loriaval
20	Maringues	301	Ris	1	Rue Roger Gout
20	Maringues	317	St-André-le-Coq	1	Place de l'Europe des Douze (près du centre de loisirs)
20	Maringues	332	St-Clément-de-Régnat	1	Place de la Mairie
20	Maringues	333	St-Denis-Combarnazat	1	Barnazat
20	Maringues	387	St-Priest-Bramefant	2	"Le Ruisseau" (Parking salle de basket)
20	Maringues	387	St-Priest-Bramefant		"Le Graveyron"
20	Maringues	400	St-Sylvestre-Pragoulin	2	Le bourg (près de la bascule)
20	Maringues	400	St-Sylvestre-Pragoulin		Les gays (près de la mare)
20	Maringues	459	Villeneuve-les-Cerfs	1	Le bourg (en face de la Mairie)
21	Les Martres-de-Veyre	021	Authezat	1	Rue Guyot-Dessaigne
21	Les Martres-de-Veyre	084	Chanonat	2	Chanonat, salle des loisirs, route d'Opme
21	Les Martres-de-Veyre	084	Chanonat		Jussat, ancienne cure - Voute Jussatoise
21	Les Martres-de-Veyre	120	Corent	1	Salle des fêtes - Mairie
21	Les Martres-de-Veyre	126	Le Crest	1	Place Dubouch
21	Les Martres-de-Veyre	214	Les-Martres-de-Veyre	3	Ancienne mairie, avenue de la gare
21	Les Martres-de-Veyre	214	Les-Martres-de-Veyre		Salle des fêtes, avenue de la gare
21	Les Martres-de-Veyre	214	Les-Martres-de-Veyre		Salle de musique, rue du Pont de la Pierre
21	Les Martres-de-Veyre	262	Orcet	1	Place Henri Romeuf
21	Les Martres-de-Veyre	302	La Roche-Blanche	2	Gergovie, place St-Jean
21	Les Martres-de-Veyre	302	La Roche-Blanche		Rue de la Mairie
21	Les Martres-de-Veyre	315	St-Amant-Tallende	1	Place Dr Darteyre
21	Les Martres-de-Veyre	413	La Sauvetat	1	Rue de la Mairie
21	Les Martres-de-Veyre	425	Tallende	1	Salle des fêtes
21	Les Martres-de-Veyre	455	Veyre-Monton	4	Monton, 26 rue du Cheix
21	Les Martres-de-Veyre	455	Veyre-Monton		Veyre, 3 av. d'Occitanie
21	Les Martres-de-Veyre	455	Veyre-Monton		Soulasse, place Noël Montoloy
21	Les Martres-de-Veyre	455	Veyre-Monton		Monton, 4 rue Jean Moulin
22	Les Monts du Livradois	002	Aix-la-Fayette	1	Place de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	015	Aubusson-d'Auvergne	1	Cour de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	016	Augerolles	1	Face à la Poste
22	Les Monts du Livradois	023	Auzelles	1	Près de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	037	Bertignat	1	Sous la Halle, place de l'Eglise
22	Les Monts du Livradois	056	Brousse	1	Mairie
22	Les Monts du Livradois	057	Le Brugeron	1	Devant la Mairie
22	Les Monts du Livradois	065	Ceiloux	1	Mur de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	076	Chambon-sur-Dolore	1	Mur, à côté de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	086	La Chapelle-Agnon	1	Le bourg, route de St-Amant-Roche-Savine (salle municipale)
22	Les Monts du Livradois	119	Condat-lès-Montboissier	1	Place Publique
22	Les Monts du Livradois	125	Courpière	5	Avenue Pierre de Coubertin (abords de la salle Jean Couzon)
22	Les Monts du Livradois	125	Courpière		Place de la Victoire (ancienne école des filles)
22	Les Monts du Livradois	125	Courpière		Avenue Maréchal Foch (Groupe primaire)
22	Les Monts du Livradois	125	Courpière		Square des Arnauds
22	Les Monts du Livradois	125	Courpière		Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
22	Les Monts du Livradois	132	Cunlhat	1	Mairie, 2 Grande Rue
22	Les Monts du Livradois	136	Domaize	1	Le bourg, salle des fêtes
22	Les Monts du Livradois	142	Echandelys	1	Mairie
22	Les Monts du Livradois	158	Fayet-Ronaye	1	Mur contre la Salle des fêtes
22	Les Monts du Livradois	162	Fournols	1	Devant la Mairie
22	Les Monts du Livradois	174	Grandval	1	Cour de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	207	Marat	1	Place du Monument aux Morts
22	Les Monts du Livradois	230	Le Monestier	1	Le bourg, en face de l'église
22	Les Monts du Livradois	249	Néronde-sur-Dore	1	Mairie

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
22	Les Monts du Livradois	258 Olliergues	1	Rue de la Chaussée (à côté de la salle des fêtes)
22	Les Monts du Livradois	260 Olmet	1	Le bourg, la Halle
22	Les Monts du Livradois	298 La Renaudie	1	Place du Monuments aux Morts
22	Les Monts du Livradois	314 St-Amant-Roche-Savine	1	Place du 19 Mars 1962
22	Les Monts du Livradois	323 St-Bonnet-le-Bourg	1	Parking de la salle des fêtes
22	Les Monts du Livradois	324 St-Bonnet-le-Chastel	1	Cour de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	328 Ste-Catherine	1	Cour de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	337 St-Eloy-la-Glacière	1	Mairie
22	Les Monts du Livradois	343 St-Flour l'Étang	1	Mairie
22	Les Monts du Livradois	353 St-Germain-l'Herm	1	A coté de la mairie
22	Les Monts du Livradois	355 St-Gervais-sous-Meymont	1	Devant la salle polyvalente
22	Les Monts du Livradois	384 St-Pierre-la-Bourlhonne	1	Préau ancienne école
22	Les Monts du Livradois	414 Sauviat	1	Devant la Mairie
22	Les Monts du Livradois	418 Sermentizon	1	Mairie
22	Les Monts du Livradois	434 Tours-sur-Meymont	1	Place de la Mairie
22	Les Monts du Livradois	454 Vertolaye	1	Devant la Mairie
22	Les Monts du Livradois	469 Vodable-Ville	1	Place de la Conche
23	Orcines	020 Aurières	1	Place de la Mairie
23	Orcines	026 Aydat	5	Aydat, Mairie
23	Orcines	026 Aydat		Fohet (cure)
23	Orcines	026 Aydat		La Garandie (école)
23	Orcines	026 Aydat		Ponteix (école)
23	Orcines	026 Aydat		Rouillas-Bas (école)
23	Orcines	071 Ceysnat	1	Au bourg (parking mairie)
23	Orcines	083 Chanat-la-Mouteyre	2	Mur de l'école de Chanat
23	Orcines	083 Chanat-la-Mouteyre		Mur de l'école d el'Etang
23	Orcines	123 Cournois	1	Mur extérieur Mairie-école
23	Orcines	163 Gelles	2	Mairie de Gelles
23	Orcines	163 Gelles		Mairie de Monges
23	Orcines	176 Heume-l'Eglise	1	Près de la Mairie
23	Orcines	189 Laqueuille	1	Le bourg, devant la Mairie
23	Orcines	219 Mazayes	2	Mairie de Mazayes
23	Orcines	219 Mazayes		Cohelx (ancienne école)
23	Orcines	248 Nébouzat	1	Place de l'Eglise
23	Orcines	257 Olby	1	Salle polyvalente
23	Orcines	259 Olloix	1	Mairie, rue principale
23	Orcines	263 Orcines	4	La Baraque, route de Bordeaux
23	Orcines	263 Orcines		Ternant, rue du Barye
23	Orcines	263 Orcines		La Font-de-l'Arbre, rue des Tourterelles
23	Orcines	263 Orcines		Foyer rural, rue de la Liberté
23	Orcines	264 Orcival	1	Place de la Mairie
23	Orcines	274 Perpezat	1	Le bourg (face à l'église)
23	Orcines	305 Rochefort-Montagne	2	Place de la Fontaine
23	Orcines	305 Rochefort-Montagne		Saint-Martin-de-Tours (cour ancienne école)
23	Orcines	326 St-Bonnet-près-Orcival	1	Rue des Ecoles
23	Orcines	386 St-Pierre-Roche	1	St-Pierre-Roche (Place de l'église)
23	Orcines	395 St-Sandoux	1	Centre culturel, Place de l'Eglise
23	Orcines	396 St-Saturnin	2	Mairie, place du 8 Mai
23	Orcines	396 St-Saturnin		Hameau de Chadrat, salle des fêtes, rue de Guzette
23	Orcines	407 Saulzet-le-Froid	1	Le bourg, à côté de la Mairie
23	Orcines	449 Le Vernet-Ste-Marguerite	1	Le bourg, près de la bascule
23	Orcines	451 Vernines	1	Place du bourg
24	Pont-du-Château	133 Dallet	1	Place de la Halle
24	Pont-du-Château	193 Lempdes	10	Place Roger Cournil
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Place Charles de Gaulle (façade salle des fêtes)
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue Boileau
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue Saint-Verny
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue des Vaugondières
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue de la Treille
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue du 11 Novembre
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue de Sarliève
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue Pasteur

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
24	Pont-du-Château	193 Lempdes		Rue de Dallet
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château	12	Mairie
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Ecole maternelle du Parc, rue Jean Jaurès
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Avenue du Dr Besserve, Ecole René Cassin
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Avenue de la gare, croisement chemin de l'Egüe
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Avenue de Clermont, croisement Chemin des Lites
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		La Pradelle (devant le centre technique municipal)
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Avenue de Riom, croisement rue de Lanche
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Place Croix Blanche, côté R.N. 89
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Espace Beaufort, chemin des Bartiers
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Ecole J. Aïx chemin du Moulin
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Rond-Point Montboissier, chemin de Champ Réal
24	Pont-du-Château	284 Pont-du-Château		Aire de jeux, chemin des Plantades
25	Riom	068 Cellule	3	Place de l'Eglise, bourg de Cellule
25	Riom	068 Cellule		Place des Acacias, hameau de Pontmort
25	Riom	068 Cellule		Rue du Château, hameau de Saulnat
25	Riom	108 Le Cheix-sur-Morge	1	Rue des Rosiers
25	Riom	244 La Moutade	1	Place de l'Eglise
25	Riom	278 Pessat-Villeneuve	1	Place de l'Ecole
25	Riom	300 Riom	12	Rue de l'Intendance d'Auvergne
25	Riom	300 Riom		Mail Durmoulin
25	Riom	300 Riom		Bd Desaix (Escaliers Place de l'Oratoire)
25	Riom	300 Riom		Rue Pierre Brossolette
25	Riom	300 Riom		Boulevard de la Liberté (entrée Maison des associations)
25	Riom	300 Riom		Rue des Boules
25	Riom	300 Riom		HLM Les Charmettes, Bâtiment G
25	Riom	300 Riom		Rue du Général de Gaulle
25	Riom	300 Riom		Rue Antoine Caux
25	Riom	300 Riom		Place de l'Europe
25	Riom	300 Riom		Place José Moron
25	Riom	300 Riom		Pré Madame
25	Riom	327 St-Bonnet-près-Riom	1	Salle des associations
26	Saint-Eloy-les-Mines	011 Ars-les-Favets	1	Devant la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	025 Ayat-sur-Sioule	1	Devant la cour de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	041 Biollet	1	Entre l'école et la salle des fêtes
26	Saint-Eloy-les-Mines	060 Bussières-près-Pionsat	1	Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	062 Buxières-sous-Montaigut	1	Place de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	067 La Cellette	1	Mur en contrebas de la cour de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	094 Charensat	1	Place de l'Eglise, près de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	100 Chateaneuf-les-Bains	1	La Chauz (face au centre de loisirs)
26	Saint-Eloy-les-Mines	101 Château-sur-Cher	1	Devant la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	130 La Crouzille	1	Le bourg, devant la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	140 Durmignat	1	Devant la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	152 Espinasse	1	Le bourg (près de la mairie, en bordure de la RD 13)
26	Saint-Eloy-les-Mines	171 Gouttières	1	Face à la Mairie (mur d'enceinte de la place de l'Eglise)
26	Saint-Eloy-les-Mines	187 Lapeyrouse	1	Devant la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	223 Menat	1	Place de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	233 Montaigut-en-Combraille	1	Rue des Fossés
26	Saint-Eloy-les-Mines	243 Moureuille	1	Place de la Mairie (devant la salle des associations)
26	Saint-Eloy-les-Mines	251 Neuf-Eglise	1	Le bourg (aux abords de la Mairie)
26	Saint-Eloy-les-Mines	281 Pionsat	1	Place de l'Eglise
26	Saint-Eloy-les-Mines	293 Le Quartier	1	Le bourg, en face de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	304 Roche-d'Agoux	1	Aux abords du CD 103 (Pignon Est de la Mairie)
26	Saint-Eloy-les-Mines	329 Ste-Christine	1	Devant la cour de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	338 St-Eloy-les-Mines	5	Place de l'Hôtel-de-ville
26	Saint-Eloy-les-Mines	338 St-Eloy-les-Mines		Entrée Nord, rue Jean Jaurès
26	Saint-Eloy-les-Mines	338 St-Eloy-les-Mines		Place de la Gare
26	Saint-Eloy-les-Mines	338 St-Eloy-les-Mines		Le vieux bourg
26	Saint-Eloy-les-Mines	338 St-Eloy-les-Mines		Route des Bayons
26	Saint-Eloy-les-Mines	354 St-Gervais-d'Auvergne	1	Mairie, route de Châteaneuf
26	Saint-Eloy-les-Mines	360 St-Hilaire-près-Pionsat	1	A côté de la mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	369 St-Julien-la-Geneste	1	Mairie, rue de la Mairie

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage	
26	Saint-Eloy-les-Mines	373	St-Maigner	1	Cour de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	377	St-Maurice-près-Pionsat	1	Mur de l'école
26	Saint-Eloy-les-Mines	388	St-Priest-des-Champs	1	Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	408	Sauret-Besserve	1	Mairie (Cour)
26	Saint-Eloy-les-Mines	419	Servant	1	Près de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	428	Teilhèze	1	Devant la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	447	Vergheas	1	Devant la Mairie (côté route)
26	Saint-Eloy-les-Mines	462	Virlet	1	Le bourg, près de la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	471	Youx	2	Devant la Mairie
26	Saint-Eloy-les-Mines	471	Youx		Montjoie (ancienne école de garçons)
27	Saint-Georges-de-Mons	004	Les Ancizes-Comps	2	Place du foyer rural
27	Saint-Georges-de-Mons	004	Les Ancizes-Comps		Ecole de Comps
27	Saint-Georges-de-Mons	035	Beauregard-Vendon	1	Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	043	Blot-l'Eglise	1	Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	082	Champs	1	Près de la salle polyvalente, le long du mur de l'espace vert
27	Saint-Georges-de-Mons	093	Charbonnières-les-Vieilles	1	Mairie, sur le mur extérieur, côté rue (2 rue de la Trinité)
27	Saint-Georges-de-Mons	116	Combronde	2	Rue de l'Hôtel-de-ville
27	Saint-Georges-de-Mons	116	Combronde		Chemin des Lignièrès
27	Saint-Georges-de-Mons	135	Davayat	1	Près de la salle Pierre Mosnier
27	Saint-Georges-de-Mons	167	Gimeaux	1	Rue de la Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	181	Jozerand	1	Place de la Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	197	Lisseuil	1	Mairie, La Villatte
27	Saint-Georges-de-Mons	198	Loubeyrat	1	Le bourg, devant la salle polyvalente
27	Saint-Georges-de-Mons	206	Manzat	2	Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	206	Manzat		Sauterre (Maison commune)
27	Saint-Georges-de-Mons	208	Marcillat	1	Le bourg (Mur jouxtant l'école)
27	Saint-Georges-de-Mons	235	Montcel	1	Devant l'école
27	Saint-Georges-de-Mons	286	Pouzol	1	Devant la Mairie route de Saint-Gal
27	Saint-Georges-de-Mons	288	Prompsat	1	Place du 8 Mai
27	Saint-Georges-de-Mons	294	Queuille	1	29 avenue du Méandre, le bourg
27	Saint-Georges-de-Mons	318	St-Angel	1	Le bourg (près de la place de la Mairie)
27	Saint-Georges-de-Mons	344	St-Gal-sur-Sioule	1	Le bourg (mur d'enceinte de la Mairie)
27	Saint-Georges-de-Mons	349	St-Georges-de-Mons	1	Place de l'Eglise
27	Saint-Georges-de-Mons	358	St-Hilaire-la-Croix	1	Centre bourg, en face de l'ancienne mairie-école
27	Saint-Georges-de-Mons	379	St-Myon	1	Grande rue
27	Saint-Georges-de-Mons	382	St-Pardoux	1	Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	390	St-Quintin-sur-Sioule	1	Devant la Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	391	St-Rémy-de-Blot	1	A côté de la Mairie
27	Saint-Georges-de-Mons	427	Teilhède	1	Route de Manzat, salle polyvalente (bas du bourg)
27	Saint-Georges-de-Mons	464	Vitrac	1	3 rue de la Mairie, Salle polyvalente
27	Saint-Georges-de-Mons	473	Yssac-la-Tourette	1	Place Guillaume Douarre
28	Saint-Ours	048	Bourg-Lastic	1	Maison de Pays, 12 route de Tulle
28	Saint-Ours	053	Briffons	1	Dans la cour de la mairie
28	Saint-Ours	055	Bromont-Lamothe	1	Devant la Mairie
28	Saint-Ours	064	La Celle	1	Le bourg, devant la Mairie
28	Saint-Ours	085	Chapdes-Beaufort	1	Rue de la Chartreuse (entre les n°27 & 29)
28	Saint-Ours	092	Charbonnières-les-Varennès	2	8 rue de l'Ambène, Charbonnières-les-Varennès
28	Saint-Ours	092	Charbonnières-les-Varennès		Pagnat, route de Volvic
28	Saint-Ours	110	Cisternes-la-Forêt	1	Devant la Mairie
28	Saint-Ours	115	Combrailles	1	Place de la Mairie
28	Saint-Ours	118	Condat-en-Combraille	1	Façade ouest de la Mairie
28	Saint-Ours	159	Fernoël	1	Mairie
28	Saint-Ours	165	Giat	1	Place du Champ de foire, devant l'entrée de la mairie
28	Saint-Ours	170	La Goutelle	1	Cour de la Mairie
28	Saint-Ours	175	Herment	1	Grand'rue
28	Saint-Ours	186	Landogne	1	Mairie
28	Saint-Ours	191	Lastic	1	Grand Rue
28	Saint-Ours	225	Messeix	1	Devant la Mairie
28	Saint-Ours	228	Miremont	1	Mairie
28	Saint-Ours	237	Montel-de-Gelat	1	Place de la Mairie
28	Saint-Ours	238	Montfermy	1	Devant la Mairie
28	Saint-Ours	283	Pontaurmur	1	Rue Paul Chassaing (face à la Mairie)

Canton		Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
28	Saint-Ours	285	Pontgibaud	2	Mairie
28	Saint-Ours	285	Pontgibaud		Salle Polyvalente
28	Saint-Ours	289	Prondines	1	Mairie-école (pignon)
28	Saint-Ours	290	Pulvérières	1	Mairie, avenue des Volcans
28	Saint-Ours	292	Puy-St-Gulmier	1	Le bourg, mur de la salle polyvalente
28	Saint-Ours	320	St-Avit	1	Devant la Mairie
28	Saint-Ours	339	St-Etienne-des-Champs	1	Cour de la Mairie
28	Saint-Ours	351	St-Germain-près-Herment	1	Devant la Mairie
28	Saint-Ours	359	St-Hilaire-les-Monges	1	Mairie
28	Saint-Ours	363	St-Jacques-d'Ambur	1	Place de la Salle des fêtes
28	Saint-Ours	370	St-Julien-Puy-Lavèze	1	Le bourg (sur la place)
28	Saint-Ours	381	St-Ours-les-Roches	1	Le bourg, Place de l'Eglise
28	Saint-Ours	385	St-Pierre-le-Chastel	1	Mairie
28	Saint-Ours	399	St-Sulpice	1	Mur d'enceinte de la Mairie
28	Saint-Ours	410	Sauvagnat-près-Herment	1	A côté de la Mairie
28	Saint-Ours	416	Savennes	1	Le bourg, face à la Mairie
28	Saint-Ours	433	Tortebesse	1	Devant la Mairie
28	Saint-Ours	436	Tralaigues	1	Mairie
28	Saint-Ours	450	Verneugheol	1	Place de la Mairie
28	Saint-Ours	460	Villossanges	1	Mairie, salle des mariages
28	Saint-Ours	467	Voingt	1	Le bourg, à côté de la Mairie
29	Le Sancy	024	Avèze	1	Devant le bâtiment de l'ancienne école
29	Le Sancy	028	Bagnols	1	Place du foirail
29	Le Sancy	038	Besse-et-St-Anastaise	1	Mairie de Besse
29	Le Sancy	047	La Bourboule	4	Place de la République (face Mairie)
29	Le Sancy	047	La Bourboule		Place de Quaire
29	Le Sancy	047	La Bourboule		Fenestre
29	Le Sancy	047	La Bourboule		Le Pregnoux
29	Le Sancy	077	Chambon-sur-Lac	1	Mairie (le bourg)
29	Le Sancy	080	Champeix	1	Place du Pré
29	Le Sancy	098	Chastreix	1	Le bourg, route de la Tour
29	Le Sancy	109	Chidrac	1	Mur, sous la Mairie
29	Le Sancy	111	Clémensat	1	Place de la Mairie
29	Le Sancy	117	Compains	1	Face à la Mairie
29	Le Sancy	122	Courgoul	2	Mairie de Courgoul
29	Le Sancy	122	Courgoul		Mairie d'Auzolette
29	Le Sancy	127	Creste	1	au bourg (à côté cabine téléphonique)
29	Le Sancy	129	Cros	1	Place de la Mairie
29	Le Sancy	144	Egliseneuve-d'Entraigues	2	Place de la Poste
29	Le Sancy	144	Egliseneuve-d'Entraigues		Cour du groupe scolaire
29	Le Sancy	153	Espinchal	1	Place d'Espinchal
29	Le Sancy	172	Grandeyrolles	1	Place de la Mairie
29	Le Sancy	183	Labesette	1	Place de la Mairie
29	Le Sancy	190	Larodde	1	Mur de la salle des fêtes
29	Le Sancy	192	La Tour-d'Auvergne	2	Mairie, Place du Dr Godonnèche
29	Le Sancy	192	La Tour-d'Auvergne		Près de la salle des fêtes
29	Le Sancy	199	Ludesse	2	Le bourg de Ludesse (CD 28, près de la Mairie)
29	Le Sancy	199	Ludesse		Le bourg de Chaynat (Contre bâtiment de l'anc. école-1, rte d'Olloix)
29	Le Sancy	234	Montaigut-le-Blanc	2	Montaigut, parking Salle des fêtes
29	Le Sancy	234	Montaigut-le-Blanc		Reignat, ancienne école
29	Le Sancy	236	Le Mont-Dore	3	A côté de l'Hôtel-de-ville
29	Le Sancy	236	Le Mont-Dore		Place de la République
29	Le Sancy	236	Le Mont-Dore		Le Queureuilh
29	Le Sancy	246	Murat-le-Quaire	1	Carrefour de Murat-le-Quaire
29	Le Sancy	247	Murol	2	Place de la Mairie (terrasse)
29	Le Sancy	247	Murol		Beaune-le-Froid (salle polyvalente)
29	Le Sancy	279	Picherande	1	Place publique
29	Le Sancy	330	St-Cirgues-sur-Couze	1	Devant la Mairie
29	Le Sancy	335	St-Diéry	1	St-Diéry haut
29	Le Sancy	336	St-Donat	1	Mairie
29	Le Sancy	342	St-Floret	1	Place (à côté de l'abri-bus)
29	Le Sancy	346	St-Genès-Champespe	1	Vers la Mairie

Canton	Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage	
29	Le Sancy	380	St-Nectaire	1	Place de la Mairie (contre le mur parking église)
29	Le Sancy	383	St-Pierre-Colamine	1	Mairie
29	Le Sancy	397	St-Sauves-d'Auvergne	1	Rue Simone Veil
29	Le Sancy	401	St-Victor-la-Rivière	1	Devant la Mairie
29	Le Sancy	403	St-Vincent	1	Mairie, rue du Clos
29	Le Sancy	409	Saurier	1	Le bourg (à côté de la Mairie)
29	Le Sancy	421	Singles	1	Le bourg, derrière la Mairie (côté route)
29	Le Sancy	422	Solignat	1	Place des Tilleuls
29	Le Sancy	426	Tauves	2	Place de la Mairie
29	Le Sancy	426	Tauves		Salle des expositions, rue des Ecoles
29	Le Sancy	435	Tourzel-Ronzières	1	Mairie de Tourzel
29	Le Sancy	437	Trémouille-St-Loup	1	Devant la Mairie
29	Le Sancy	440	Valbelex	1	Contre le mur de la Mairie
29	Le Sancy	452	Verrières	1	Mairie
29	Le Sancy	466	Vodable	1	Cour de la Mairie
30	Thiers	008	Arconsat	1	Place de la salle des fêtes
30	Thiers	066	Celles-sur-Durolle	1	Le bourg, place de la Mairie
30	Thiers	072	Chabreloche	1	Place de la Mairie
30	Thiers	138	Dorat	1	Près de la salle polyvalente
30	Thiers	151	Escoutoux	1	Place de la Mairie
30	Thiers	231	La Monnerie-le-Montel	1	26 ue de la Mairie
30	Thiers	267	Palladuc	1	Mur de soutènement de l'école
30	Thiers	310	Ste-Agathe	1	Mur en face de la Mairie
30	Thiers	393	St-Rémy-sur-Durolle	1	Rue de l'Hôtel-de-ville
30	Thiers	402	St-Victor-Montvianeix	1	Place de la Mairie
30	Thiers	430	Thiers	15	Mairie, 1 rue François Mitterrand, entrée côté droit
30	Thiers	430	Thiers		Médiathèque, Place Antonin Chastel
30	Thiers	430	Thiers		Parking Espace (Place St-Exupéry)
30	Thiers	430	Thiers		Ecole maternelle Moutier (Grille, av. Voltaire)
30	Thiers	430	Thiers		Salle de l'Amicale de Bellevue (parking)
30	Thiers	430	Thiers		Ecole Emile Zola (entrée)
30	Thiers	430	Thiers		Place Saint-Genès (devant l'église)
30	Thiers	430	Thiers		Place Belfort (Angle rue des Drs Dumas)
30	Thiers	430	Thiers		Avenue de la Gare (face au bar-tabac)
30	Thiers	430	Thiers		Rue Carnot (Carrefour avec rue Fraternité)
30	Thiers	430	Thiers		Place du Navire (à droite du pont)
30	Thiers	430	Thiers		La Vidalle (Mur cour de l'école)
30	Thiers	430	Thiers		Les Garniers (Face transformateur, entrée village)
30	Thiers	430	Thiers		Le Fau (face rue du Nohat)
30	Thiers	430	Thiers		Avenue des Peupliers (parking Maison des sports)
30	Thiers	463	Viscomtat	1	Le bourg, rue principale
30	Thiers	468	Vollere-Montagne	1	Parking de la salle de l'Avant-Garde
31	Vic-le-Comte	059	Busséol	1	Place de la Mairie
31	Vic-le-Comte	073	Chadeleuf	1	Place de la Résistance
31	Vic-le-Comte	121	Coudes	1	Avenue Jean Jaurès
31	Vic-le-Comte	188	Laps	1	Place de l'Eglise
31	Vic-le-Comte	205	Manglieu	1	Place de l'Eglise
31	Vic-le-Comte	227	Mirefleurs	2	Esplanade Georges Onslow
31	Vic-le-Comte	227	Mirefleurs		Ecole maternelle
31	Vic-le-Comte	241	Montpeyroux	1	Contre le mur de l'église (face à la mairie)
31	Vic-le-Comte	250	Neschers	1	Rue de la Mairie
31	Vic-le-Comte	269	Parent	1	Place de la Mairie
31	Vic-le-Comte	273	Pérignat-es-Allier	3	Rue de la Sagne (contre les thuyas du terrain de basket)
31	Vic-le-Comte	273	Pérignat-es-Allier		Route de Saint-Bonnet
31	Vic-le-Comte	273	Pérignat-es-Allier		Rue de la Mairie (Mur en pierre, le long de la route)
31	Vic-le-Comte	280	Pignols	1	Place de la Mairie
31	Vic-le-Comte	282	Plauzat	1	Place du Château
31	Vic-le-Comte	306	La Roche-Noire	1	Place Jean Boissière
31	Vic-le-Comte	350	St-Georges-sur-Allier	1	Le bourg, face à la salle polyvalente
31	Vic-le-Comte	378	St-Maurice-es-Allier	2	Espace des Chanvres, rue du Port
31	Vic-le-Comte	378	St-Maurice-es-Allier		Lissac, rue de la Forge
31	Vic-le-Comte	405	Sallèdes	1	Le long du mur, vers le portail de l'école

Canton		Insee	COMMUNES	Nbre empl.	Lieu d'affichage
31	Vic-le-Comte	411	Sauvagnat-Ste-Marthe	1	Parking de la Mairie
31	Vic-le-Comte	457	Vic-le-Comte	4	Bd du Chambon, village de Longues
31	Vic-le-Comte	457	Vic-le-Comte		Lôt. Le Vignolat, Maison du Temps Libre, village de Longues
31	Vic-le-Comte	457	Vic-le-Comte		Bd du Jeu de Paume, Vic-Le-Comte
31	Vic-le-Comte	457	Vic-le-Comte		Place de la Résistance, Vic-Le-Comte
31	Vic-le-Comte	472	Yronde-et-Buron	2	Yronde, devant la Mairie
31	Vic-le-Comte	472	Yronde-et-Buron		Buron, à l'abri du Pèlerin

Nombre total d'emplacements

810